Fratres Ordinis Prædicatorum
CURIA GENERALITIA

A Rome, le 21 septembre 2015

Lettre aux frères de l'Ordre des Prêcheurs
Du « Propositum » de l'Ordre au Projet conventuel de vie apostolique

« Le projet (propositum) de l'Ordre s'exprime en ces termes dans une bulle du pape Honorius III à Dominique… » (LCO 1, § I).

Prot. 50/15/679 Letters_to_the_Order

Mes très chers frères,

C'est dans la perspective de ce « *propositum* » de l'Ordre que vous adresse cette lettre consacrée au « projet communautaire », répondant ainsi à la demande du chapitre général de Trogir (ACG Trogir 2013, 69). Je me propose de mettre en lumière comment le travail d'élaboration par chaque couvent de son « programme ou projet de vie apostolique » (LCO 311, § II) ouvre en effet une voie sur laquelle chacun des frères et chaque communauté se trouve engagés dans l'incessant processus de « confirmation » de l'Ordre par le déploiement de son « *Propositum* » fondamental (LCO 1, § I ; § VIII).

En affirmant que : « La mission de l'Ordre et la forme de sa communion fraternelle déterminent la figure de sa société religieuse » (LCO 1, § VI), la Constitution fondamentale établit clairement le lien entre mission et communauté qui définit notre Ordre. Ce faisant, elle désigne une des tâches essentielles du chapitre conventuel : examiner tout à la fois la fidélité des frères à la mission apostolique et à la vie régulière (LCO 7 § 7). Ainsi, une réflexion sur le projet conventuel de vie apostolique est aussi une invitation à considérer la responsabilité du chapitre dans la dynamique de la « sainte prédication ».

Projet conventuel apostolique et Propositum de l'Ordre

C'est le chapitre général d'Oakland qui a introduit l'expression de « projet communautaire » et, depuis, les chapitres de l'Ordre se sont plusieurs fois expliqués sur ce thème[i].

Certes, on peut noter que le chapitre entendait affronter les difficultés rencontrées, ici ou là, pour éviter que la vie d'une communauté se réduise à être une juxtaposition d'activités individuelles menées sans lien avec la communauté (cf ACG Oakland, 1989, 38). Est ainsi clairement mis en question le risque d'un « individualisme excessif » dans les communautés (à ce propos, d'ailleurs, il est utile de souligner que cette tendance n'a pas attendu l'arrivée des « nouvelles générations », même si l'on peut reconnaître chez elles une forme spécifique de rapport de l'individu au groupe, comme aussi un processus spécifique de reconnaissance et d'identification des parcours personnels au sein d'une histoire collective). Mais, bien au-delà de ce motif, parler de projet communautaire voulait aussi promouvoir le travail apostolique en commun (ACG Caleruega 1995, 44). C'est pourquoi le chapitre de Bogota affirme que le projet communautaire est un instrument pour rendre positive la tension entre vie fraternelle et mission (Mexico 39 ; Caleruega 44 ; Bologne 127-132), afin que ce soit la communauté tout entière qui prêche et rende témoignage (LCO 311 6 II). Ce projet « est un instrument pour approfondir les rapports entre nous, raffermir la communication sincère et l'engagement de tous dans la mission » (ACG Bogota 2007, 164). C'est ainsi que les communautés conventuelles deviennent des « maisons de prédication » (ACG Cracovie 2004, 219-226). L'appel à élaborer le projet

Convento Santa Sabina (Aventino) – Piazza Pietro d'Illiria, 1 – 00153 ROMA
☎ +39 06 57940 555 - FAX +39 06 5750675 – e-mail secretarius@curia.op.org
www.op.org

apostolique d'une communauté est un appel à mettre en œuvre la modalité capitulaire de la communion fraternelle et à trouver là une des sources essentielles de la mission de prédication.

Une expression en débat

Bien des frères néanmoins, sous toutes les latitudes, énoncent leur perplexité quant à la pertinence de cette notion de projet communautaire. Ce sont d'abord des objections d'ordre linguistique car, selon les langues et les cultures, parler de « projet » peut désigner des réalités aussi différentes que programme d'objectifs concrets à atteindre, propos de vie global, ou encore projet idéologique. Certains craignent aussi une définition univoque de l'activité qui devrait absolument être admise et réalisée par tous ceux qui veulent appartenir à une communauté donnée et s'y engager. D'autres feront valoir que le « projet commun » dans l'Ordre est déjà clairement établi par les Constitutions et les Actes des chapitres généraux et provinciaux et qu'il n'est pas nécessaire d'y ajouter davantage. D'autres encore expriment la crainte qu'un tel projet « commun » n'étouffe les créativités individuelles, ou ne néglige la valeur de la subsidiarité (lorsqu'il s'agit d'être approuvé par le prieur provincial). Il est donc important d'éviter ce dont les frères craignent que cela fasse obstacle au juste déploiement de la vocation de l'Ordre.

Cependant, au-delà de ces perplexités et objections, il est important de rendre compte que, précisément, les Chapitres généraux successifs ont voulu, avec cette notion, appeler les frères à se tenir au cœur même de ce qui fait la vocation de l'Ordre : offrir à l'Eglise et au monde des « maisons de prédication » où les frères apprennent à « demeurer dans la Parole » pour « devenir des disciples » (cf. Jn 8, 31-32 ; Jn 14, 23 ; Mt 11, 29). En élaborant le projet de la communauté, et en l'évaluant régulièrement, le chapitre conventuel assume sa responsabilité propre de gouvernement de la « sainte prédication ». Ce faisant, il manifeste une conviction (à l'origine, peut-être, du fait que le chapitre de Trogir, prenant acte de la perplexité de plusieurs sur l'usage de cette notion, a pourtant demandé au maître de l'Ordre d'écrire une lettre à ce propos !) : la réalisation concrète d'une communion fraternelle fait partie intégrante de la prédication de l'Ordre. Et cette conviction nous lance un défi : comment les frères peuvent-ils subsumer une indéniable tendance à l'individualisme – ou plutôt, me semble-t-il, à la *privatisation de la prédication* –, en une commune aspiration à recevoir toujours à nouveau leur vocation de la « communion fraternelle de prêcheurs » à laquelle ils ont été assignés ? L'enjeu est l'estime que chacun portera au « creuset de la vie communautaire » comme source du ministère de la prédication, en y reconnaissant la source de sa propre vie personnelle, humaine, chrétienne, spirituelle, religieuse, apostolique et dominicaine. On peut ainsi vraiment parle d'un « projet de la fraternité », d'une fraternité en laquelle chacun désire être engendré chaque jour à nouveau, d'une vie fraternelle qui soit par elle-même « prédication » de la promesse de communion. Une vie fraternelle qui soit signe dans le monde, à la mesure où elle est prédication pour ses membres. Communion fraternelle et mission !

Un « projet » pour confirmer le « Propositum » de Dominique

Le mot *Propositum* est celui par lequel débute la Constitution fondamentale de l'Ordre (LCO 1, § I) et les différentes traductions nous donnent une orientation pour préciser ce qui est en jeu dans le « projet de communauté ». « *Propositum Ordinis his exprimebat verbis Honorius papa III s. Dominico et fratribus eius scribens* ». La traduction française commence ainsi : « Le projet de l'Ordre s'exprime en ces termes dans une bulle du pape Honorius III à Dominique et ses frères : "Celui qui ne cesse de féconder son Eglise par de nouveaux croyants voulut conformer nos temps modernes à ceux des origines et diffuser la foi catholique. Il vous inspira donc le sentiment d'amour filial par lequel, embrassant la pauvreté et faisant profession de vie régulière, vous consacrez toutes vos forces à faire pénétrer la Parole de Dieu, tandis que vous évangélisez par le monde le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ" [Bulle du 18 janvier 1221] ». Ce premier mot est traduit en espagnol par « *el ideal de la Orden* » (l'idéal), et en anglais par « *the Order's purpose* » (but, dessein, finalité). Ainsi le *Propositum* de Dominique est le projet de l'Ordre, sa visée idéale, sa finalité. Comment aider à ce que le programme ou projet de vie apostolique (*programma seu schema vitae apostolicae* ; *programa o proyecto* ; *program or project*) d'une communauté soit l'interprétation, en un temps et en un lieu

précis, du *propositum* des origines ? Tel est, me semble-t-il, l'enjeu qui nous est proposé : ***établir un projet pour une « sainte prédication »***.

La portée de l'élaboration par une communauté de son projet apostolique va ainsi bien au-delà de la seule énumération des activités envisagées par chacun des frères ou proposées plus collectivement par l'ensemble ou un groupe de frères de la communauté. Une telle énumération constituerait seulement le contenu formel du « programme » évoqué par LCO 311. Il ne s'agit pas non plus de produire un « plan stratégique » pour une prédication efficace qui chercherait à s'adapter aux besoins ou aux contraintes d'un marché. L'enjeu est d'inscrire ce programme dans une dynamique qui le dépasse et qui le porte : la dynamique par laquelle une communauté de frères prêcheurs vise à devenir une réalisation concrète d'une « sainte prédication » de l'Ordre des prêcheurs. Cette sainte prédication est en effet le projet, l'idéal et la finalité de l'Ordre que Dominique demandait au Pape de bien vouloir confirmer. La modalité de la tension vers un tel idéal est celle du processus par lequel chaque individu s'implique dans le devenir d'une communauté, laquelle s'engage dans le devenir d'une province et de l'Ordre, qui eux-mêmes cherchent à être comme des « petites Eglises » au cœur de l'Eglise, faisant ainsi mémoire que l'Eglise a été progressivement établie dans le monde comme une communion à laquelle la prédication de Jésus adjoignait sans cesse de nouveaux croyants. A lire l'Evangile, on voit bien que c'est en entrant dans ce mouvement que chaque nouveau croyant se comprend progressivement comme lui-même (elle-même) promis au salut prêché par Jésus. Mais on voit aussi que cette première communauté des « amis de Jésus », se découvrant comme préfiguration de cette communion proclamée, est saisie à son tour par l'urgence d'aller, à travers villes et villages, prêcher la bonne nouvelle du Royaume. C'est cette dynamique qui habite le « propositum » de Dominique : être au cœur de l'Eglise mémoire évangélique de la prédication de Jésus en laquelle est établie l'Eglise. Telle est l'aventure de la sainte prédication par laquelle nos temps modernes peuvent être conformés à ceux des origines par « Celui qui ne cesse de féconder son Eglise par de nouveaux croyants » (LCO 1 § I).

Ainsi, lorsqu'elle élabore son projet de vie apostolique, une communauté entre dans *l'aventure d'un récit par lequel une communauté se fait en se disant*, c'est-à-dire se fait maison de la prédication en se disant à elle-même son enracinement dans la prédication évangélique. C'est la raison pour laquelle j'aime emprunter à Paul Ricœur la notion d'identité narrative pour décrire ce qui est en jeu dans l'élaboration du projet apostolique des communautés. L'identité narrative est, écrit Paul Ricoeur[ii], « la sorte d'identité à laquelle un être humain accède grâce à la médiation de la fonction narrative ». Pour lui, la constitution de l'identité narrative, d'une personne individuelle ou d'une communauté historique, est le lieu où se tissent ensemble histoire et « fiction »[iii]. A la lumière de cette notion, on peut dire que, face au risque de fragmentation en identités dispersées ou d'indifférenciation, le défi est d'inscrire la vie de nos communautés dans la « mémoire vivante » des origines (de Jésus, premier prêcheur, et de Dominique), répondant par-là à l'appel à un renouvellement continuel. On comprendra ainsi que l'unité de la prédication de l'Ordre, d'une province ou d'une communauté, ne réfère pas à l'univocité ou l'uniformité, mais bien à l'unité de l'idéal vers lequel tend la proclamation du Royaume depuis les temps évangéliques et que Dominique a cherché à réaliser en son temps : cette communion eschatologique à laquelle l'évangélisation par le monde du Nom de Jésus-Christ désire adjoindre de nouveaux croyants. En ce sens, la communion fraternelle, toujours inchoative, qui se construit par l'élaboration même du projet apostolique de la communauté, est signe de cette communion prêchée. Loin de rester figée dans une vaine volonté d'une identité qui resterait toujours la même (*idem*), la communauté devient elle-même (*ipse*) en se projetant dans cette désignation de Royaume qui vient. D'une certaine façon, l'aventure d'un tel récit est ce qui permet à une communauté de se recevoir sans cesse comme « consacrée » à la Parole qui vient, à l'événement de la miséricorde. Une « communauté en projet », quasi sacrement du dessein de Celui qui a envoyé son Fils pour le salut du monde.

Le chapitre, au cœur

En chargeant clairement le chapitre conventuel de l'élaboration du programme ou projet communautaire, les Constitutions soulignent que le chapitre est au cœur de ce processus de

construction de l'identité narrative des communautés de prêcheurs et de chacun des frères qui en sont membres : « La vie commune doit favoriser l'apostolat et s'enrichir des travaux des frères. A cet effet, chaque couvent élaborera son propre programme ou projet de vie apostolique. Préparé et contrôlé par tous les frères, ce projet devra être approuvé par le prieur provincial. Ainsi sera écartée toute activité individuelle non admise par la communauté et le prieur provincial ». (LCO 311, § II). Quels sont les enjeux de cette insistance ?

D'emblée, le chapitre d'Oakland (ACG Oakland, 38) montre comment le plan apostolique communautaire manifeste que la vie communautaire doit être considérée comme pleinement intégrée à la mission globale de la prédication. L'élaboration de ce « projet de vie » permet, non de résoudre l'inévitable tension entre communauté et mission (ACG Mexico, 36, 1.2.1), mais de la dépasser en montrant qu'elles se renforcent mutuellement. Cette tension fait écho à des dialectiques anciennes dans la vie religieuse : entre vie contemplative et vie active, entre action missionnaire et vie interne d'une communauté, entre réalité communautaire et réalité du monde, voire encore entre vie religieuse et vie sécularisée. Ces tensions ont pris un poids nouveau à partir du large mouvement d'aggiornamento postconciliaire, lorsque la forme de vie régulière dans l'Ordre s'est trouvée devenir moins « monastique » et que s'est alors effacée la distinction entre la vie « conventuelle » et la vie « apostolique », en même temps d'ailleurs que les formes de vie dans les couvents de l'Ordre se sont beaucoup diversifiées. Plus largement, dans l'Eglise, l'insistance mise sur les œuvres de la mission a parfois pu conduire à privilégier la valeur du « faire », parfois à établir une illusoire opposition entre le faire et l'être, conduisant à oublier que le choix de la vie religieuse était peut-être mieux défini comme le choix d'une « manière de vivre » où, pour le frère prêcheur, il s'agit d'apprendre à devenir, avec et par ses frères, « homme évangélique » en même temps qu'« homme apostolique », ainsi que le frère Vicaire décrivait saint Dominique. En ce sens, le projet communautaire n'est pas simplement la liste des activités apostoliques des uns et des autres, mais bien plus indique la dynamique selon laquelle une communauté donnée désire ***déployer sa propre « manière de vivre prêcheur » en un projet de vie qui tient ensemble communion et mission***.

A travers le projet communautaire élaboré par le chapitre conventuel, se met en œuvre cette dynamique intégrative de la communion fraternelle et de la mission, intégrant chacun à sa pleine et propre mesure, mais gardant aussi l'objectif de la mission (responsabilité apostolique) commune à l'abri du subjectivisme de chacun. Les chapitres insistent pour que les frères, ensemble, prennent la peine et le temps d'inscrire dans ce projet ce qui concerne la vie concrète de la communauté (cf ACG Cracovie 2004, 224, 244), l'organisation de sa vie de foi et de célébration, la structuration des ses rythmes et espaces, les rapports de chaque frère à la communauté, et les pratiques communautaires, en fonction des observances régulières dans l'Ordre (LCO 40 ; ACG Mexico, 39). Ils invitent ainsi les frères prêcheurs à estimer le vie communautaire à la fois comme source et comme fruit du ministère de la prédication, en y reconnaissant la source de leur propre vie personnelle, humaine, chrétienne, spirituelle, religieuse et apostolique[iv]. N'est-ce pas cette réciprocité qui fait des communautés de prêcheurs des signes de la fraternité, prêcheurs de communion ?

Nous retrouvons ici la dynamique de l'identité narrative, par laquelle les frères, les communautés et les provinces s'intègrent dans le « *propositum* » de Dominique. Nous ne sommes pas une fois pour toutes « établis » dans une identité dominicaine, qui serait définie par des valeurs, des manières de faire, des éléments de l'histoire de la tradition de l'Ordre dont nous aurions pleine maîtrise. C'est plutôt cette intégration avec d'autres – sous le regard des autres, et avec leur discernement – qui finalement constitue nos existences personnelles et communautaires comme « prêcheurs », en mettant sans cesse en dialogue la communauté et la mission. C'est notre intégration à la communion dominicaine « envoyée pour prêcher » qui nous confère notre propre autonomie de prêcheurs, parce qu'elle ordonne notre liberté apostolique au projet de Dominique, si fortement marqué par le souci de prêcher, par la communion, l'unité[v]. Faire profession d'obéissance à Dominique, nous engageant à rester fidèles à son esprit et à son projet (LCO 189, § IV), c'est faire vœu de prendre part à cette communion fraternelle de prédication qu'il a instaurée, au nom même du désir d' « être envoyés prêcher ». Cette dynamique évoque celle de l'édification de l'Eglise elle-même,

et constitue la contribution spécifique de l'Ordre, par la prédication d'une communion fraternelle, à la fonction de « mémoire évangélique » de la vie consacrée dans l'Eglise.

Ainsi, notre projet sera indubitablement communautaire, non seulement parce qu'il est élaboré et évalué régulièrement par le chapitre de la communauté, mais surtout parce que, fruit du dialogue capitulaire, il « fait » la communauté en la « disant », c'est-à-dire en formulant les objectifs et engagements concrets à travers lesquels ils veulent être héritiers actifs de la tradition de l'Ordre. En « disant » la communauté (sa réalité, ses engagements dans son environnement propre, ses objectifs et réalisations apostoliques, ses rythmes et l'organisation des temps de rencontre communautaire, son programme apostolique), il dit que cette communauté désire intégrer toujours davantage vie et mission pour devenir vraiment ce qu'elle est promise à être : communauté d'apprentissage, lieu de rencontre, lieu de célébration, et, donc, maison de prédication (ACG Cracovie 2004, 225). Une communauté qui ne se réduit pas à une simple « réalité pratique » (fût-ce la réalité pratique d'une confrontation à l'exigence des « vertus » de cohabitation, ou celle d'une « base » donnant à chacun les moyens de sa prédication personnelle), mais qui est surtout le lieu d'ajustement de notre profession d'obéissance au mystère de la grâce de la Parole qui habitait saint Dominique. Ainsi, chaque frère prêcheur prendra sa part dans la constitution de l'Ordre dans l'unité d'une communion de prédication. Se dessine ainsi le processus par lequel les frères « confirment » en l'adoptant le *Propositum* de Dominique. *Le projet communautaire est ainsi le « récit » qui exprime comment une communauté et ses membres adviennent à leur identité de prêcheurs*.

De ce travail de l'identité narrative d'une communauté de prêcheurs, il convient de souligner deux défis. Celui de se tenir à l'écoute de la conversation de Dieu avec les hommes, et donc de se tenir résolument à l'écoute de la Parole de Dieu, prêchée en même temps qu'écoutée, célébrée et étudiée ensemble. C'est en effet cette « centration » sur la Parole qui peut conduire nos communautés à vivre vraiment du mystère d'une communion fraternelle en quête inlassable de la vérité (« Ta Parole est vérité », Jean 17 :17) qui rend libre : « C'est en partageant la vie de Celui qui, envoyé par le Père, nous souffle son Esprit que nous acquérons la liberté intérieure qui, seule, nous rend disponibles aux appels de nos frères et sœurs humains » (ACG Trogir 2013, 40). La vie des communautés cherche alors à aider chacun à adopter ce style de vie qui « découle de cet équilibre personnel et communautaire de l'étude, la contemplation, la prière liturgique, chaque dimension étant vivifiée par les autres » (ACG Trogir 2013, 45). Ce faisant, elle se fait déjà évangélisation : « la douceur de notre vie fraternelle, la joie et le pardon que nous partageons ensemble qui constituent – dans un monde blessé par les violences, les conflits et les exclusions – la meilleure évangélisation ; nos premières communautés ne furent-elles pas appelées "saintes prédications" ? » (ACG Trogir 2013, 45). *Des maisons de la prédication où les frères apprendront à « demeurer dans la Parole » pour « devenir des disciples »* (cf. Jn 8, 31-32 ; Jn 14, 23 ; Mt 11, 29). Mais c'est aussi le défi de la conversation entre les frères. C'est l'une des constatations les plus pénibles que l'on peut faire au fil des visites dans l'Ordre : que de fois les frères disent aux visiteurs que « dans cette communauté, on ne se parle pas » (sinon de foot, de politique, des autres, ou parfois des évêques !). Or, chacun aspire à une qualité de conversation qui établisse le tissu d'humanité sans lequel aucune vie fraternelle et spirituelle, ni aucune responsabilité apostolique partagée, ne sont envisageables. Faire un projet en commun, c'est parler ensemble de ce qui nous fait vivre, c'est-à-dire faire le pari d'une véritable conversation où chacun engage sans crainte et sans calcul sa propre parole pour prendre sa part dans le discernement commun des orientations à prendre pour la meilleure synergie possible entre vie et mission[vi]... Le projet apostolique d'une communauté s'élabore au croisement de ces deux conversations – avec Dieu et avec les frères – de sorte que la responsabilité apostolique commune (cf. ACG Bologne 1998, 127.3) trouve sa source en un commun « souci du monde », « amour du monde », une même « insomnie pour le salut du monde » qui caractérisait Dominique, prêcheur de la miséricorde.

Une communauté « en projet » : mission et itinérance

Comment le projet de vie apostolique d'une communauté peut-il être l'interprétation et l'actualisation, en un temps et en un lieu précis, du *propositum* des origines ? Selon les propos qui précèdent, la réponse à cette question peut envisager plusieurs points de vue : celui des orientations données à la prédication, celui des conditions réalisées dans la communauté pour promouvoir cette

prédication, celui de la responsabilité apostolique commune à laquelle chacun des frères est ordonné par la profession de son vœu d'obéissance. C'est en effet cette profession qui nous intègre dans le mouvement de la mission première du Fils, et ouvre le chemin sur lequel devenir disciples de Jésus, prêcheur. « La vie active selon laquelle on livre aux autres, par la prédication et l'enseignement, ce qu'on a contemplé, est plus parfaite que la vie exclusivement contemplative, puisqu'une telle vie présuppose l'abondance de la contemplation. Et c'est pourquoi le Christ a choisi une telle vie. [...] Ainsi convenait-il que, vivant familièrement avec les hommes, il inspire à tous la confiance d'aller vers lui » (ST III, q 40, a 1, sol 2 et resp 3).

Mais le processus même du projet apostolique conventuel – comme le plan apostolique d'une province, ou la mission donnée aux Institutions placées sous la juridiction directe du maître de l'Ordre – invite à renforcer la conscience d'une responsabilité apostolique commune par un travail régulier d'évaluation. C'est grâce à un tel travail d'évaluation qu'il est possible, non seulement de corriger des erreurs éventuelles, d'adapter la réponse aux besoins, mais aussi d'identifier les changements de contexte et des nouveaux défis de l'évangélisation, ainsi que les nouveaux besoins auxquels pourrait répondre, pour sa part, le témoignage de la prédication apostolique. C'est sur la base de ce travail que nous sommes appelés à avoir le courage de changer, d'abandonner des lieux ou des œuvres pour en rejoindre d'autres, de prendre de nouvelles initiatives. Evaluation, adaptation et mobilité, indiquent la véritable et exigeante perspective de l'itinérance des prêcheurs.

Des repères pour l'itinérance

Dans la perspective de la mission, qui est sa finalité, l'Ordre cherche à promouvoir la créativité apostolique de chaque frère et de chaque communauté. Il ne s'agit pas seulement – même si c'est important – de reconnaître et d'estimer la capacité de chacun à prêcher, mais surtout de promouvoir l'intégration de chacun dans le souci commun d'ajuster sans cesse la contribution de l'Ordre au « récit de la proclamation du Royaume qui vient ».

Les ***priorités*** qui ont été définies pour l'Ordre (ACG 1978, Quezon City, 15, § 5) et explicitée au fil des chapitres généraux, sont autant de guides pour discerner les orientations les plus adaptées au contexte et aux besoins d'un temps et d'un lieu. Elles désignent en quelque sorte l'horizon de l'idéal de la prédication constitutif du *Propositum* de Dominique. Si, au cours des derniers siècles, nous avons pu penser que le monde était majoritairement chrétien et d'une certaine manière la prédication de l'Evangile faite sous le mode d'une pastorale, l'urgence est aujourd'hui à proposer la Parole dans les cultures et les mondes déchristianisés. Cette réalité nous presse à développer une politique culturelle (une « mission d'étude » ?) orientée vers une recherche philosophique et théologique sur les cultures, les mouvements sociaux, les traditions religieuses hors du christianisme historique. La présence des frères et des sœurs de l'Ordre nous enseigne que le monde se développe aujourd'hui selon une logique où de plus en plus de gens n'ont pas la parole dans l'organisation du monde qu'ils devront davantage subir qu'ils n'y recevront une hospitalité inconditionnelle et ne seront sollicités pour en être vraiment acteurs. De ce fait, la préoccupation prioritaire de la justice dans le monde est le souci de contribuer, à cause de la communion qui fait l'objet de la prédication, à instaurer toujours davantage les conditions de la justice dans le monde pour le plus grand respect de la dignité de chaque personne et groupe humain. Les nouveaux moyens de communication sociale établissent de nouveaux types de rapports et réseaux sociaux, construisant un « nouveau continent » qui doit être intégré prioritairement dans la prédication de la Parole de Dieu.

Depuis le chapitre de Rome, ont été identifiés un certain nombre de ***champs apostoliques*** dans lesquels notre prédication se déploie davantage (ce que l'on a nommé, à Trogir, « ***mission mandates*** ») : écoles de prédication, présence aux populations des immigrations, pastorale dans les mondes indigènes, dialogue interreligieux, pastorale dans les centres des grandes villes, prédication du rosaire et pastorale des dévotions populaires, ministère paroissial, monde éducatif, prédication dans le monde des nouveaux réseaux sociaux numériques et sur Internet, pastorale des jeunes et processus de Salamanca. Ces champs ne cherchent pas à désigner de « nouveaux lieux de prédication », mais plutôt, à partir de leurs engagements dans ces domaines, inviter les frères et sœurs de l'Ordre à y déployer le renouvellement de l'évangélisation. Dominique voulait prêcher « au cœur de l'Eglise » et dans le monde, le défi pour nous aujourd'hui est de chercher à nous tenir en ces lieux où l'Eglise fait

l'expérience des mutations profondes qui transforment les sociétés, les équilibres sociaux, le rapport des convictions religieuses avec les savoirs, la construction des sociétés et l'habitation du monde. A ce titre, les priorités évoquées ci-dessus peuvent constituer des points de repères pour un tel déploiement.

Mais comment discerner les orientations à donner à un tel déploiement ? Ici encore, la réflexion de l'Ordre dans ses chapitres généraux peut guider le discernement lorsqu'elle a identifié les « ***frontières*** » sur lesquelles l'Ordre est invité à se tenir, à la fois pour contribuer comme prêcheurs à prendre soin des blessures humaines et sociales provoquées par les fractures du monde, et pour participer à la construction de ponts qui feraient de ces frontières non des lieux de divisions mais des occasions de passage à la communion. Rappelons les frontières qui ont été identifiées (ACG A986, Avila, 22) : les frontières entre la vie et la mort, le défi de la justice et de la paix dans le monde ; les frontières entre l'humain et l'inhumain, le défi des marginaux ; les frontières de l'expérience chrétienne, le défi des religions universalistes ; les frontières de l'expérience religieuse, le défi des idéologies séculières ; les frontières de l'Eglise, le défi des confessions non catholiques et des autres mouvements religieux. Certes, parce que la définition des priorités comme des frontières semble maintenant déjà ancienne, nous pourrions être tentés de les considérer comme révolues. L'expérience des visites dans les provinces m'incite plutôt à penser qu'elles ont encore toute leur valeur, tant pour l'évaluation de notre prédication actuelle que pour les orientations que nous pourrions lui donner[vii] et qui l'inscriraient encore davantage dans la perspective du *Propositum* de la fondation de l'Ordre.

Une communauté pour se laisser exproprier et retrouver de la mobilité

Cette capacité à l'expropriation est, disait Benoît XVI, l'exigence spirituelle essentielle de l'évangélisation. Il me semble que, dans l'Ordre, notre appartenance à une communauté, et notre participation à sa vie et à sa mission, sont deux voies par lesquelles chacun de nous peut apprendre à se laisser exproprier de soi-même, et de « sa » prédication. L'élaboration en chapitre du projet apostolique d'une communauté est certainement l'un des moyens les plus aptes à nous encourager en ce sens et de renforcer ainsi le rôle de « gouvernement » du chapitre conventuel. Il y va du témoignage de notre confiance en la capacité de communion fraternelle de l'humanité. Deux raisons à cela. Nous avons déjà souligné plus haut le défi du dialogue et de la conversation entre les frères au sein des communautés, et de la place fondatrice donnée à la Parole de vie dans cette conversation. Faire un projet en commun, c'est parler ensemble de ce qui nous fait vivre, de ce qui nous préoccupe dans le monde au sein duquel nous prêchons et ce que nous comprenons des logiques qui y sont à l'œuvre, de notre souci du salut de l'humanité, de notre étude, de nos dialogues avec des non croyants[viii]... S'adressant aux personnes consacrées dans l'Eglise[ix], le Pape François a écrit qu'il attendait d'elles qu'elles soient attentives à ce que veulent Dieu et le monde. De telles conversations supposent d'en prendre le temps très régulièrement, d'une part (et si souvent nous disons être las des réunions), mais aussi, d'autre part, de faire le pari de la confiance mutuelle, du respect de la parole de chacun sans réduire quiconque à l'expression à un moment de sa pensée, de la détermination généreuse de chacun à prendre part à une « conversation » qui accordera davantage d'intérêt à l'unanimité possible entre tous qu'à l'affrontement d'identités idéologiques. Ainsi, et c'est la deuxième raison évoquée plus haut, la conversation capitulaire entre les frères doit être non seulement l'occasion de l'élaboration d'un projet, mais aussi l'opportunité donné à chaque frère de s'engager pleinement, sans crainte et sans réserve, dans une responsabilité commune, abandonnant toute tentation de « privatisation » de sa vocation de prêcheur, de « possession » d'un apostolat ou d'une institution, de participation à la vie commune plus sous le mode du lobbying que de la solidarité où chacun veut se tenir vulnérable aux besoins et aux appels de tous. Que de fois notre vie apostolique risque d'être sclérosée pour des raisons d'attachement individuel à des projets !

La conversation et la vie des frères en communauté seront aussi pour eux l'occasion de définir à nouveau ensemble l'équilibre de leur commune « écologie dominicaine » qu'ils veulent promouvoir et établir. Une sainte prédication peut en effet être décrite comme un « arbre de la prédication » qui, au cœur de l'Eglise, veut contribuer à faire exister cet arbre dans lequel tous trouveront leur nid. Mais elle doit aussi prendre soin de ce qui constitue ses racines, et établit les conditions d'un certain équilibre de la vie dominicaine d'une communion fraternelle : la vie fraternelle, la prière et l'étude, trois modes de

la contemplation et de la recherche de la vérité qu'Il est. C'est à cause de cela que, dans l'élaboration du projet d'une communauté, il sera important de préciser ensemble la manière concrète dont la communauté assumera les exigences de la vie régulière selon les constitutions de l'Ordre, ses observances (et l'étude en est une des principales), la référence objective de tous à une même règle de sorte que la mission commune soit toujours gardée à l'abri de l'arbitraire des subjectivités individuelles. Bien souvent, c'est à l'occasion de cette élaboration qu'une communauté se redit à elle-même la valeur qu'elle veut accorder à des pratiques qui constituent la « manière de vivre » qui, dans l'Ordre, soutien notre désir de suivre le Christ et renforce notre détermination apostolique : austérité et sobriété de la vie, mise en commun inconditionnelle des biens, persévérance dans la prière, silence, assiduité à l'étude… Ainsi le projet de la communauté sera une dynamique de vie fraternelle où le cœur et la raison veilleront mutuellement l'un sur l'autre, comme la justice et la miséricorde seront mutuellement l'un pour l'autre les gardiens.

La communauté est aussi le lieu où nous pouvons formuler comment nous souhaiterions nous laissons exproprier d'une certaine « mondanité ». C'est ainsi que le dialogue communautaire permettra d'évaluer la manière dont, parfois, des critères économiques à court terme obèrent nos choix apostoliques, ou empêchent de savoir prendre le risque du changement, de l'innovation, y compris en ayant le courage de risquer l'échec. C'est aussi à la mesure où notre « sentiment d'appartenance » à notre communauté qu'il nous sera plus facile de porter un regard lucide sur la façon dont nous sommes traversés comme tous nos contemporains par certaines logiques de la « sur modernité » : le rapport de l'identité des personnes à leur appartenance communautaire ; la crise de confiance à l'égard des institutions et la fragilité des fonctionnements démocratiques dans ce contexte ; une certaine « crise » du croire ensemble qui marque toutes les confessions religieuses aujourd'hui ; le risque très moderne de réduire toute évaluation à une démarche de résolution de problèmes, davantage qu'engager de profonds processus de renouvellement. Certains ont décrit comme l'un des traits de la « sur modernité » le fait qu'elle était l'ère du pragmatisme et de la valeur accordée à l'efficacité de l'action raisonnée. Dans cette perspective, l'évaluation des résultats de l'action est de plus en plus mise en valeur. Ceci nous concerne aussi et il convient de prendre les moyens d'évaluer les projets communautaires que nous formulons. Cependant, en considération de ce qui a été dit jusqu'à présent, il est important de ne pas se tromper d'objectif : l'évaluation ne porte pas seulement sur l'efficacité de l'action pragmatique, mais sur la fécondité que le projet aura eu sur le renforcement de la dynamique évangélique et apostolique d'une communauté. Pour cette raison, on peut réellement dire que l'évaluation est un instrument d'animation de la communauté par le prieur (cf. ACG Caleruega 1995, 44 ; ACG Cracovie 2004, 244 ; ACG Rome 2010, 68-69), ou par le prieur provincial (cf. par exemple : ACG Mexico 1992, 40 ; ACG Providence 2001, 275) au cours de ses visites qui sont « un moyen de réflexion et d'animation de la vie apostolique et communautaire » (ACG Oakland 1989, 24). Le fait d'évaluer périodiquement le projet communautaire permettra de faire le point sur l'implication de chacun dans la responsabilité apostolique commune, de promouvoir ainsi le rôle de chacun, de combattre aussi l'individualisme excessif qui peut toujours (re)surgir (sur ce point cf ACG Mexico 1992, 36, 2.2.6). Des critères sont proposés pour mener cette évaluation par le chapitre de Rome (ACG Rome 2010, 62 : 63-67).

Une méthode d'évaluation pour une prédication itinérante ?

Il n'y a sans doute pas une seule « méthode » pour l'élaboration d'un projet de communauté, même si certaines étapes sont indispensables[x]. Il revient à chaque province, lors d'une assemblée provinciale ou d'un chapitre (occasions d'une « conversation » provinciale) de formuler les grands axes du projet apostolique de la province, les objectifs spécifiques du plan de « vie et mission » da la province qui constituera la référence pour l'élaboration des projets des communautés.

Si l'on considère le projet communautaire comme la mise en œuvre de notre profession d'« obéissance apostolique », l'évaluation devra porter non seulement sur les objectifs que se sera fixé la communauté, mais aussi sur l'intégration du projet communautaire dans le projet plus global de la province de qui une communauté reçoit sa mission (planification de la province, LCO 107), voire de l'Ordre (cf. ACG Caleruega 1995, 44). Ceci est d'ailleurs l'objet du numéro des constitutions qui indique que le projet doit être présenté au prieur provincial. De même, il sera très fécond d'évaluer

comment, à travers nos projets communautaires, nous envisageons nos collaborations pour une même mission au sein de la famille dominicaine.

A cause de cette même profession d'obéissance, il sera aussi très utile d'évaluer les obstacles que l'on aura identifiés à la réalisation d'un projet communautaire, et qui sont souvent des poids pour la responsabilité d'une prédication commune : individualisme, tentation fédérative, personnalisation apostolique, tentation du fondateur de groupes et risque de fragmentation, juxtaposition des prêcheurs et à nouveau participation à la fragmentation personnalisée, tentation de reconnaissance identitaire, instrumentalisation de la communauté (c'est-à-dire finalement de ses membres) au bénéfice de projets personnels. Mais aussi tentation de l'immobilisme qui peut avoir plusieurs causes : ne pas tenir compte des mutations du contexte, ni des changements de structuration sociale ou des mutations de l'Eglise et de son rapport dans le monde ; ne pas prendre au sérieux la défamiliarisation de l'Eglise et de ses contemporains ; ne pas considérer la réalité des ressources réelles, démographiques, par exemple, qui obligent à certains changements ; négliger la formation permanente qui permettrait de répondre à de nouveaux besoins ou appels, et préférer s'en tenir à la seule répétition de ce qu'on a toujours fait … Et, parce que l'obéissance apostolique est tout entière mobilisée par l' « insomnie pour le salut du monde », un point de repère essentiel pour cette évaluation est la considération rigoureuse des mutations et des besoins du monde (ACG Caleruega 1995, 44).

Le projet apostolique conventuel, disions-nous, n'est pas un plan stratégique. Il est, plus banalement, mais peut-être de manière plus exigeante, le fruit de la conversation des frères qui doit être au centre de la vie de nos communautés. Son processus d'élaboration doit rester très simplement celui d'un chapitre conventuel, ou d'une assemblée communautaire où la conversation des frères permettra à la fois de partager les informations sur les activités actuelles de chacun, d'échanger sur les perspectives communes quant au souci du monde en ce lieu et ce temps précis, l'évaluation de l'ajustement de la prédication actuelle aux priorités que la conversation dégagera, la définition des objectifs pour l'année qui vient et, finalement, la formulation du projet apostolique communautaire et de la manière dont se tisseront ensemble vie fraternelle et mission. Au fond, il s'agit de poursuivre, retrouver ou prendre l'habitude de célébrer nos chapitres, comme on célèbre la confirmation de notre vocation. L'installation de nos engagements et, parfois, de nos institutions apostoliques et pastorales nous ont trop souvent conduits à considérer que les chapitres pouvaient se réduire à être des moments d'organisation pragmatique de la gestion de l'existant. Les chapitres devraient être, plutôt, des moments où les frères, par leur conversation fraternelle, se tiennent vulnérables au souci du monde et aux besoins des gens. Vulnérables, aussi, à l'exigence de la Parole d'être accueillie, partagée, proclamée, et portée toujours plus avant, là où Il nous précède, dans le désir de contribuer à l'incessante extension de la communion de son Eglise. Et c'est à la mesure où nous serons capables de nous « consolider » ainsi dans notre vocation « itinérante », que nous serons davantage capables, avec toute la famille dominicaine, de confirmer notre Ordre comme un Ordre de prêcheurs, dont la « sainte prédication » (cf Latran IV) est le projet, l'idéal et la finalité.

Conclusion : un Ordre en fondation…

En concluant cette lettre, je souhaite vivement qu'elle soit étudiée et discutée dans les communautés au cours d'un chapitre. A partir de là, chaque communauté pourra – selon les dispositions que le prieur provincial déterminera – élaborer son projet communautaire. Les prochaines visites dans les provinces, dont l'attention se centrera sur le renouveau de la prédication et la formation permanente, seront l'occasion de poursuivre cette réflexion.

La célébration du Jubilé de l'Ordre fera mémoire de la confirmation par le Pape de l'intuition de Dominique qu'il pouvait servir l'Eglise par un Ordre de Prêcheurs. Cette reconnaissance s'exprimera alors par les nombreuses Bulles qui recommanderont les frères de cet Ordre tout nouveau aux Eglises locales. Mais, d'une certaine façon, nous devons dire que cela constitue seulement la première dimension de la confirmation de l'Ordre, qui demande à être complétée par la confirmation que les frères eux-mêmes, jour après jour, apporteront à cette intuition que les Prêcheurs désirent s'engager, à l'image de la première communauté de Jésus, à une vie qui soit évangélique et apostolique. Le projet communautaire est alors la modalité que l'Ordre nous propose pour nous soutenir dans cet effort de

« confirmation » de notre Ordre, ainsi que le formule la constitution fondamentale : « Le projet fondamental de l'Ordre et la forme de vie qui en découle gardent leur prix à tous les âges de l'Eglise. Mais notre tradition nous convainc qu'il est urgent au plus haut point de les comprendre et de leur donner tout leur poids dans les situations où l'évolution du monde et les mutations s'accélèrent. Dans cette conjoncture, il appartient à l'Ordre de se renouveler en toute force d'âme et de s'adapter, en sachant discerner et éprouver ce qu'il y a de bon et d'utile dans les aspirations des hommes et en les assumant dans l'immuable équilibre des éléments fondamentaux qui intègrent sa vie ». (LCO 1, § VIII).

Le projet communautaire, en ce sens, en appelle à notre vœu d'obéissance par lequel chacun s'engage, avec les frères qui l'accueillent et qu'il accueillera à son tour, à fonder la « sainte prédication » au service de l'Eglise : « Le projet communautaire est l'un des lieux importants de l'exercice du vœu d'obéissance qui établit notre responsabilité personnelle tant vis à vis de la construction de la communauté que vis à vis de la mission de l'Ordre » (ACG Caleruega, 1995, 44). Il en appelle à mettre en œuvre notre vœu de profession d'être et de devenir sans cesse les uns avec les autres, et les uns par les autres, frère Prêcheurs.

Engagé dans cette « dynamique de fondation », l'Ordre de saint Dominique peut être défini comme une « mémoire évangélique » que l'Eglise se constitue, par la prédication, comme « sacrement » de la conversation amicale de Dieu avec l'humanité. En communion avec vous, je demande au Seigneur de nous faire, chaque jour, la grâce de servir ainsi l'Eglise et le monde.

Avec toute mon amitié fraternelle,
votre frère,

f. Bruno Cadoré op

fr. Bruno Cadoré, o.p.
Maître de l'Ordre des Prêcheurs

---

[i] - Rappelons comment fut décrit pour la première fois ce Projet communautaire (ACG Oakland, 1989, au chapitre II consacré à La vie commune) :
38 [Ordination] Afin d'assumer la vie communautaire comme un signe de service et de richesse de la mission, nous demandons à chaque communauté de dresser, avec l'aide de tous les frères, un plan de vie apostolique. On arrivera ainsi à écarter de la planification communautaire toute activité personnelle dont la communauté ne veut pas se charger. Qu'une telle planification soit continuellement révisée (LCO 6) en tenant compte, entre autres, des facteurs suivants :

- *la fin de la mission de la communauté ;*
- *la planification et l'évaluation des tâches ;*
- *le temps et le rythme de la prière ;*
- *le temps et le rythme des réunions :*
- *les lieux et temps de silence ;*
- *les temps de repos et de vacances ;*
- *les questions financières.*

La planification de la communauté doit être réaliste, entière, réalisable, facilement vérifiable et stable.
… Six ans plus tard, le chapitre général fera une proposition de « méthode » pour élaborer un tel projet :
« La plupart des suggestions que nous faisons tournent autour des notions de projet communautaire. Nous proposons, pour le mettre en œuvre, d'instituer des journées communautaires annuelles, dans lesquelles il y aurait :

(1) une évaluation du travail apostolique, du ministère ou de l'emploi professionnel de chaque frère, et du rayonnement apostolique de la Communauté comme telle ;

(2) une estimation du travail envisagé par chaque frère pour l'année à venir, étant entendu qu'a priori tout engagement va de pair avec un mandat précis qui évite une installation dans un ministère particulier ;

(3) l'établissement du budget nécessaire pour l'année à venir (individuellement et communautairement, (cf. 38.1, (2)).

Ces journées communautaires pourraient être un lieu privilégié pour encourager ou susciter le travail en équipe. Elles pourraient par exemple être le lieu de décision et de suivi d'un projet pris en charge par plusieurs frères, éventuellement en lien avec d'autres membres de la Famille Dominicaine. A ce sujet, nous nous sommes demandés si ce mode de fonctionnement ne suppose par des nombres maximum et minimum de frères. » (ACG Caleruega 1995, 44).

… Le chapitre de Bogota a proposé la synthèse suivante : « *En de nombreuses occasions, nous nous sommes demandé comment concilier la tension entre vie fraternelle et mission. Le projet communautaire est un instrument pour rendre positive cette tension (cf. Mexico 39 ; Caleruega 44 ; Bologne 127-132). Ce projet appartient à tous afin que ce soit la communauté tout entière qui prêche et rende témoignage (cf. LCO 311, § II). Ce projet n'est pas fait que d'horaires et de tâches à programmer ; il est un instrument pour approfondir les rapports entre nous, raffermir la communication sincère et l'engagement de tous dans la mission. Il est toujours nécessaire que chaque communauté élabore et évalue annuellement son projet communautaire, moyen indispensable pour améliorer la vie commune. Ce projet ne doit pas seulement viser le travail pastoral, la liturgie communautaire et l'organisation économique, la communauté doit y exprimer également les objectifs et les moyens qu'elle se donne pour devenir un lieu d'apprentissage, de rencontre, de célébration et une maison de prédication (cf. Cracovie, 219-226). Le projet communautaire doit aussi intégrer les priorités envisagées dans le projet provincial et celui de l'Ordre. Les visites canoniques sont des occasions adéquates pour un discernement communautaire à la lumière du projet élaboré en commun (cf. Mexico 40)* ». (ACG Bogota, 2007, 164).

… On peut encore lire, dans les Actes du chapitre de Providence (ACG Providence 2001, 272-273) : « La question qui nous préoccupe n'est pas "oui ou non au projet communautaire ". Elle est de savoir si nous voulons vivre une vie communautaire fraternelle, qui s'inscrit dans la mission et se vérifie dans tous les éléments vitaux dominicains ou si nous voulons vivre une vie individualiste » (273, 2) et, plus loin : « Dans la droite ligne de notre authentique tradition démocratique, nos Constitutions nous donnent les moyens appropriés pour atteindre notre grand objectif : la vie fraternelle dans toutes ses dimensions » (273, 3).

[ii] - Ricœur, P., *Esprit*, 1988 ;

[iii] - Ricœur, P., *Temps et récit III* ; ici, histoire et fiction n'opposent pas la réalité historique et l'imaginaire, mais désignent plutôt comment le récit d'une existence conjugue l'histoire sur laquelle le narrateur s'appuie et sa manière de se projeter dans le futur.

[iv] - cf. fr Carlos Azpiroz Costa, *Tous vous êtes des frères*, Lettre à l'Ordre du 8 août 2009

[v] - cf. ici l'insistance du chapitre de Caleruega sur le lien, la coordination, la subordination, n° 44.

[vi] - « Le but du « projet communautaire » est de développer une vie fraternelle qui aurait le même esprit et où les actions missionnaires des frères pris individuellement et la vie de la communauté dans son ensemble seraient liés de la même façon. C'est la réalisation du précepte de la Règle de saint Augustin : « Vous êtes réunis pour avoir un seul cœur et une seule âme en Dieu » (ACG Bologne 1998, 127, 2).

[vii] - A ce propos, on peut rappeler comment le chapitre de Trogir a défini la détermination apostolique qui doit nous habiter : rejoindre nos contemporains dans la réalité concrète de leur existence, afin de partager avec eux une parole d'espoir et d'amitié. Pour cela, le chapitre a souligné trois aspects essentiels de la prédication de l'Ordre : la compassion pour ceux qui souffrent, ceux qui sont exclus ou ceux dont la dignité n'est pas reconnue ni promue ; le dialogue qui cherche humblement et avec d'autres la vérité (en particulier pour lutter contre les phénomènes identitaires et les conséquences des fondamentalismes) ; porter une parole d'espérance et de vie ouvrant à l'humain l'horizon de sa liberté. Ce faisant, le chapitre de Trogir s'est inscrit dans la continuité de la définition par des chapitres précédents des « priorités » pour la prédication de l'Ordre, et des « frontières » qui constituent des points de vue importants pour l'évaluation de ce que nous faisons actuellement et envisageons pour le futur. Ces critères sont à la base de l'identification, au chapitre de Rome, des principaux champs dans lesquels privilégier le déploiement de la prédication de l'Ordre (ACG Rome 2010, n° 128 - 184). La prédication de la Parole fait de nos communautés des témoins de *l'amitié de Dieu*, que ce soit dans les situations pastorales les plus habituelles ou dans des engagements apostoliques plus exposés.

[viii] - Ainsi le chapitre de Caleruega disait : « Le projet communautaire (Oakland, 38 ; Mexico, 39) est l'un des rares mécanismes qui permette d'approfondir le dialogue dans la communauté, de réguler et favoriser l'équilibre entre la communauté et l'individu. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'un organe de planification, mais d'un élément important de notre vivre ensemble et de notre façon d'envisager la mission. Il s'agit de se relier comme individu à un groupe constitué, selon un mode particulier, d'accepter de coordonner voire de subordonner son projet individuel au projet de la communauté. […] Le projet communautaire, précisément parce qu'il suppose la

participation active de tous les frères, selon leurs dons et leur état de santé, peut être un élément utile pour éviter la constitution de groupes de pression ou la marginalisation d'un frère. Le projet communautaire doit être établi en fonction des possibilités réelles de la communauté mais en ayant le souci d'être en cohérence avec les priorités de l'Ordre, les objectifs fixés par les chapitres provinciaux et évidemment les besoins et les demandes du Peuple de Dieu » (ACG 1995, Caleruega, 44).

[ix] - Pape François, *Lettre apostolique du Pape François à tous les consacrés, à l'occasion de l'année de la vie consacrée*, 21 novembre 2014.

[x] - Chaque province détermine la méthode proposée aux communautés pour élaborer ce projet communautaire. On peut ici seulement rappeler, sur la base des Actes des chapitres évoqués plus haut, les éléments importants qui devraient être intégrés dans la démarche.

* Une conversation entre les frères doit permettre de formuler les perspectives essentielles de la mission de la communauté, à ce moment et dans le contexte donnés. Ce sera aussi l'occasion de laisser le souci du monde faire partie de ce que les frères mettent en commun, nous laisser enseigner par les divers soucis pour le monde que portent les frères, tant il est vrai que notre prédication doit s'enraciner dans la compassion et le souci de salut du monde.
* Les frères se mettront d'accord sur les principaux éléments d'organisation de la vie de la communauté : tâches et offices et leur description, prière et célébration, chapitres et conseils, vacances, retraite communautaire, questions financières. On fixera les rythmes et modalités d'évaluation.
* Chaque frère aura l'occasion de présenter ses engagements apostoliques et ministères, et les frères détermineront ensemble les principaux axes du service apostolique de la communauté. Ces échanges doivent être l'occasion d'une évaluation de la vie apostolique de la communauté en fonction des engagements de la communauté, du plan apostolique de la province, et aussi des principales orientations prioritaires données par les chapitres généraux.
* Au cours d'un tel dialogue la communauté se constitue progressivement en assumant ce que l'on peut appeler une « responsabilité apostolique commune » (cf ACG Bologne 1998, 127, 3), à partir d'une considération en commun des besoins et des ressources, des dons et des formations à acquérir, de la manière dont une communauté précise souhaite contribuer à la responsabilité apostolique de la province.
* Le projet, sur la base de ce discernement mené en communauté, aura le souci de préciser les modalités et rythmes d'évaluation, en particulier concernant la responsabilité apostolique commune de la communauté, l'intégration et le service de l'Eglise locale, l'inscription dans le projet de la province et dans la mission universelle de l'Ordre.